

Montréal, le 4 avril 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement d'un service public de
recharge rapide pour véhicules électriques
Dossier Régie: R-4060-2018**

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience **qui débutera à 9 h, le 8 avril 2019, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

La Régie a bien reçu la correspondance du Distributeur qui annonce, notamment, la modification de la composition de son panel de témoins (Pièce [B-0035](#)). La Régie en prend note et comprend que Mme Stéphanie Caron, chef - Affaires réglementaires, est la seule représentante annoncée du Distributeur sur le panel de témoins.

La Régie informe le Distributeur qu'elle désire interroger les témoins sur les impacts du changement de modèle d'affaires duquel émane le Projet du Distributeur. Elle demande en conséquence que les témoins du Distributeur puissent répondre à des questions de cette nature.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants respectent le temps indiqué à leur planification d'audience transmise à la Régie et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.